

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2021

---

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3898)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS91

présenté par  
Mme Rist, rapporteure

-----

### ARTICLE 5 BIS

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« pour les compétences qui leur sont attribuées par le présent code »

les mots :

« dans les domaines qu'il recouvre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.